



Doc. 493

17 avril 1956

Mesures propres à encourager les contacts entre les jeunes

Avis¹

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

La commission des Questions culturelles et scientifiques,

Saisie pour avis (renvoi 96) de la proposition de recommandation présentée par M I l e Burton et plusieurs de ses collègues, relative aux mesures à prendre par les E t a t s membres pour encourager les contacts entre les jeunes, a examiné avec intérêt le rapport de la commission des Questions sociales sur ce sujet;

1. Appuie le projet de recommandation tendant à organiser chaque année, sous les auspices du Conseil de l'Europe, un festival européen des jeunes athlètes;
2. Tient, cependant, à rappeler les dispositions de l'Avis n° 13/14 (1955), dont le paragraphe 89 stipule notamment : « que le Conseil de l'Europe devrait éviter de chercher à mettre lui-même en application tout projet dont la mise en oeuvre peut être assurée par d'autres organismes ». Bien que recommandé aux gouvernements des pays membres, le projet de festival européen de jeunes athlètes semble plutôt entrer dans la catégorie des activités dont le Conseil de l'Europe pourrait être le promoteur, mais dont l'exécution serait confiée à des organisations non-gouvernementales.
3. En conséquence, la commission des Questions culturelles et scientifiques est d'avis :
 - 3.1. que la recommandation en question, une fois adoptée, soit communiquée, pour examen, aux organisations européennes de sports qui tiendront un congrès à Genève les 15 et 16 mai 1956 pour adopter un projet de Charte du sportif européen. Le but de cette communication est de recevoir de ces organisations des propositions quant aux possibilités de réalisation du projet, réalisation qui ne peut être envisagée qu'avec leur concours;
 - 3.2. que la réalisation du projet soit assurée en coopération étroite avec les organismes non-gouvernementaux compétents.

1. 1956 - 8e session - Première partie

